



Depuis la « loi de 75 » dite « d'orientation des Personnes handicapées » que j'ai eu l'honneur de rapporter à l'Assemblée Nationale, que de chemin parcouru !... Sur un plan législatif bien entendu, mais aussi et surtout sur le terrain, au cœur des pratiques quotidiennes développées au sein de nos établissements et services.

Le profil, les situations et les aspirations des Personnes en situation de Handicap évoluent très rapidement. Les politiques publiques doivent suivre cette tendance. Une Association comme « le Clos du Nid » doit, compte tenu de son Histoire et de ses ressources, l'anticiper voire dans certains cas, l'impulser.

Cette ambition revêt plusieurs formes nécessairement complémentaires. Elle se traduit par les nombreux chantiers actuellement à l'œuvre au sein de notre Association tels que la pérennisation de l'EATU La Maison des Sources, la médicalisation partielle du Foyer de vie Saint Hélien et la restructuration du Dispositif Enfance. Cette restructuration, explicitée dans les pages suivantes, est le fruit d'une même réflexion de notre Conseil d'Administration qui a fait le choix, en conscience et en responsabilité, de mener ce chantier difficile, mais nécessaire et qui permettra, je le sais, d'assurer l'avenir de nos établissements et services pour enfants et adolescents.

Docteur Jacques BLANC,
Président de l'Association « Le Clos du Nid »

La culture, un projet de vie à part entière

Dans le cadre des appels à projets « culture et handicap », la MAS La Luciole et le FAM de Bernades ont obtenu le soutien financier de l'ARS Languedoc-Roussillon.

- Pour la MAS La Luciole, la dotation a permis l'organisation d'ateliers de danses et de musique, en partenariat avec l'école départementale de musique de Lozère. Ce projet culturel vient en prolongement des projets thérapeutiques de musicothérapie et de thérapie psychomotrice.

- Les Usagers du FAM de Bernades ont pu prendre part au projet du Foyer de vie L'horizon autour de l'œuvre d'Alexandre Jollien « Le métier d'homme », sous la forme d'ateliers théâtre et radio animés par la Cie S'amourailles.

Merci à l'ensemble des partenaires qui, grâce à leur soutien, ont permis à ces établissements de développer des projets liés à l'art et à la culture, domaines encore trop souvent inaccessibles pour les Personnes en situation de Handicap.

Le Clos du Nid

Parcours n°6 - Janvier 2014

est édité par la direction générale de l'association «Le Clos du Nid»,
Quartier de Costevielle - 48100 Marvejols - Tél. : 04.66.32.03.11 - Fax : 04.66.32.18.80
Email : contact@closdunid.asso.fr - www.closdunid.asso.fr

Directeur de la publication et de la rédaction : Sébastien Pommier

Rédaction : Direction Générale du Clos du Nid, SF Conseil

Conception graphique, réalisation : Héméra Studio

Impression : Imprimerie des 4 - 71 rue de la Méridienne - 48100 Marvejols

Numéro ISSN : 2263-9314

ZRR : nouveau coup dur pour les organismes d'intérêt général en zone rurale



La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux prévoyait des exonérations de charges pour les organismes d'intérêt général en zone de revitalisation rurale. Depuis sa promulgation, plusieurs étapes sont venues modifier le régime applicable :

- aux seuls contrats conclus avant le 1^{er} novembre 2007 par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 (annonçant ainsi une fin progressive du dispositif) ;

- aux seuls établissements et services gérés par un organisme d'intérêt général employant moins de 500 salariés.

L'année 2013 s'est inscrite dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes, avec, pour conséquence, la réduction des aides accordées aux organismes situés en territoires ruraux. L'article 141 de la Loi de finances 2014 va contraindre encore un peu plus le dispositif en supprimant l'exonération de charges sociales pour

les salaires supérieurs à 2,4 SMIC et en la réduisant de façon dégressive pour les salaires entre 1,5 et 2,4 SMIC. Pour « Le Clos du Nid » la perte estimée atteint 800 000 euros par an. Cette somme représente autant d'actions et de projets en moins qui venaient irriguer une économie locale fragile. Cette exonération, en effet, participait à la politique d'investissement et en particulier, à la rénovation du bâti, dans le cadre d'une politique d'aménagement du lieu de vie ou de travail des Personnes en situation de Handicap accompagnées au sein des établissements et services gérés.

Ce changement brutal de régime vient inévitablement perturber l'équilibre financier de l'ensemble des acteurs qui, sur notre territoire, œuvrent au profit des Personnes fragilisées par leur âge, leur handicap ou leur situation sociale.



CAMP ART



DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE DERNIER, SEPT USAGERS DU FOYER DE VIE LUCIEN OZIOL QUI PARTICIPENT RÉGULIÈREMENT À L'ATELIER PEINTURE ONT PRIS PART À UN CAMP ORGANISÉ AUTOUR DE L'ART. AU PROGRAMME : VISITE DU MUSÉE PAUL VALÉRY À SÈTE ET DE L'EXPOSITION « IMPRESSIONNISME ET AUDACES DU 19^E SIÈCLE », PUIS DU MUSÉE DES ARTS BUISSONNIERS À ST SEVER DU MOUSTIER (12) OÙ NOS ARTISTES ONT EU ACCÈS À UN ATELIER DE CRÉATION.

« ADAP'TOI »



C'EST LE NOM DE LA JOURNÉE D'INTÉGRATION MULTISPORTS QUI A EU LIEU AU GRAU-DU-ROI LE 12 OCTOBRE 2013. CETTE MANIFESTATION, DÉDIÉE À LA DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS SPORTIVES TELLES QUE LE JUDO, LE TAMBOURIN, LA BOXE, LE BEACH VOLLEY... A PERMIS À 58 SPORTIFS LOZÉRIENS (FOYER DE VIE LUCIEN OZIOL, FOYER D'HÉBERGEMENT DE PALHERETS, FOYER DE VIE L'HORIZON) DE S'INITIER À LA PRATIQUE DE NOMBREUSES DISCIPLINES ORIGINALES.

ESAT À L'HONNEUR

• LES USAGERS DE L'ATELIER MAÇONNERIE DE L'ESAT LA VALETTE ONT ÉTÉ FÉLICITÉS PUBLIQUEMENT DANS UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE BANASSAC SUITE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉS SUR LA COMMUNE.



• LE LEADER NATIONAL DE LA VENTE EN LIGNE D'ÉPICERIE FINE WWW.BIENMANGER.COM COMMUNIQUE SUR SA COLLABORATION AVEC L'ESAT LA COLAGNE EN CHARGE DE LA CONFECTION DES COFFRETS EN BOIS.

zoom sur...

Restructuration du « dispositif enfance » : pourquoi et comment ?



Souffrant tous les deux d'une sous activité chronique et d'un coût à la place totalement incompatible avec le mécanisme dit « de convergence tarifaire », l'IME Les Sapins et l'IMPro Le Galion devaient s'engager dans une démarche de profonde restructuration dans le seul but de maintenir et pérenniser ces deux institutions si importantes pour notre Association.

Ainsi, depuis maintenant plus d'un an, s'est engagée à la demande du Conseil d'Administration du Clos du Nid, une réflexion sur l'organisation de ces deux établissements dans l'objectif qu'ils répondent le mieux possible :

- aux besoins et aspirations des enfants et adolescents accueillis et accompagnés ;
- aux attentes des familles et des représentants légaux ;
- aux orientations des politiques publiques ;
- aux préconisations et demandes de nos partenaires institutionnels (MDPH, Education nationale,...).

Au-delà du maintien de ces établissements sur le territoire lozérien, il s'agit avant tout d'ajuster les services qu'ils rendent à la réalité des besoins de ceux pour qui ils œuvrent, c'est-à-dire les Usagers.

Étayée par l'intervention d'un consultant extérieur et menée par l'ensemble des cadres de l'IME et de l'IMPro en concertation avec ceux des professionnels qui souhaitaient y contribuer, la réflexion relative à la restructuration a abouti à quatre projets de mesures complémentaires, toutes aussi nécessaires les unes que les autres :

- Revoir les capacités autorisées par un redéploiement des places principalement vers la création d'un SESSAD Pro.

	Avant restructuration	Après restructuration
IME Les Sapins	50	42
SESSAD Les Dolines	19	20
IMPro Le Galion	40	38
SESSAD Pro	0	9
Total	109	109

Par ce redéploiement des moyens, la capacité d'accueil du « dispositif enfance » se maintient donc à hauteur de 109 places au total.

- Harmoniser les calendriers d'ouverture et proposer, tant à l'IME Les Sapins qu'à l'IMPro Le Galion, 300 jours annuels d'ouverture et des périodes fixes de fermeture calées sur les vacances scolaires.

- Modifier en profondeur les organisations de l'IME et de l'IMPro par une redéfinition des modalités d'accueil et d'accompagnement et par la mutualisation, entre les deux établissements, d'une unité d'enseignement.

Cette mesure se traduira inévitablement par une modification importante des tableaux des effectifs salariés des établissements concernés, mais sans aucune rupture de contrat de travail. Des mesures de mobilité permettront de concilier ces deux objectifs.

- Reconstruire, dès que possible, un nouvel IME à Marvejols, sur le site de l'ex ESAT La Colagne.

Bien entendu, cette restructuration constitue un chantier complexe, voire douloureux. Elle est néanmoins la condition nécessaire à la pérennisation du service rendu par l'IME Les Sapins et l'IMPro Le Galion aux enfants et adolescents qu'ils accompagnent au quotidien.

Accompagner la restructuration

par des actions ambitieuses et des outils innovants

Au-delà de la mobilité inter établissements qui sera mise en œuvre dans le strict respect des qualifications, fonctions et éléments de rémunération tels que définis contractuellement, l'opération de restructuration sera facilitée par deux innovations majeures en cours de réflexion au sein de notre Association :

Le pôle de remplacement

La question du remplacement des salariés absents constitue une source majeure d'interrogations au sein des institutions médico-sociales. Elle génère en effet inévitablement à la fois un risque de baisse de la qualité du service rendu aux Usagers, et une précarisation du travail par le recours à des contrats à durée déterminée de remplacement. Pour faire face à cette question, l'Association Le Clos du Nid a engagé une réflexion sur la mise en place d'un service qui viendrait répondre aux besoins des établissements et services tout en confortant la qualité du remplacement et en réduisant le recours à des contrats précaires. Grâce à l'identification des besoins opérée par un comité de pilotage intégrant les partenaires sociaux

et les partenaires institutionnels (DIRECCTE, Pôle Emploi et URIOPSS Languedoc-Roussillon) et l'étayage technique du Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs du Languedoc-Roussillon (CRGE), une phase d'expérimentation est prévue pour l'été 2014.

Ce service dit « de remplacement » ne manquera pas de favoriser la mobilité des salariés volontaires qui souhaitent utiliser leurs compétences professionnelles au sein d'un projet innovant au service de l'emploi et des Usagers.

Le dispositif « fin de carrière »

D'ores et déjà introduit à l'article 5.4 de l'accord d'entreprise relatif au « Contrat de génération » selon lequel « l'Association s'engage à ouvrir (...) des négociations relatives à la mise en place d'un « dispositif fin de carrières » transitoire et circonstancié », ce dispositif est en réflexion au sein du Clos du Nid depuis maintenant plusieurs mois. Concrètement, il s'agit de négocier avec les représentants syndicaux un dispositif permettant aux salariés proches de la retraite de s'y engager progressivement et dans des conditions suscitant leur intérêt.



Les droits des Usagers

Chapitre 4 : la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés

Les textes nationaux et internationaux garantissant les libertés fondamentales des individus engagent la France pour assurer la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés. De ces textes est issue une obligation de résultat pour l'État : **chaque jeune handicapé doit bénéficier d'une scolarisation.**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vient poser deux principes forts pour permettre à chaque jeune citoyen d'accéder à l'école, peu important sa situation :

- La scolarisation en milieu ordinaire est devenue une priorité. Aucune discrimination à l'entrée des établissements scolaires ne peut être tolérée.
- De manière subsidiaire, si le handicap dont est touché le jeune empêche toute scolarisation en milieu ordinaire (scolarisation objectivement impossible ou trop exigeante pour l'élève), une éducation adaptée doit alors être proposée.

La loi ne prévoit pas d'alternative à ces deux principes. Chaque jeune handicapé est attaché à un établissement scolaire ordinaire de référence. La Maison départementale des personnes handicapées et le jeune (ainsi que ses repré-

sentants le cas échéant) élaborent un projet personnalisé de scolarisation prévoyant une éducation adaptée, incluant des aménagements s'il y a lieu. La scolarisation adaptée peut se dérouler dans une unité d'enseignement de l'établissement sanitaire ou médico-social d'accueil du jeune. Les enseignements sont assurés par des enseignants de l'Éducation Nationale ou des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Un partenariat étroit est alors tissé entre l'Éducation Nationale et l'établissement afin d'adapter au plus près les besoins d'enseignement.

Ce partenariat se matérialise par une convention organisant les modalités d'accompagnement scolaire des enfants. Le législateur a entendu proposer un dispositif souple, qui s'adapte à chaque jeune handicapé. Ainsi, entre le « tout ordinaire » et le « tout adapté » plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre : la scolarisation peut être partagée entre un établissement ordinaire et l'unité d'enseignement de son établissement médico-social ou sanitaire. Au sein du milieu ordinaire, plusieurs formes de scolarisations sont possibles, allant de l'inclusion individuelle à l'inclusion collective (CLIS ou ULIS) ou encore, la scolarisation peut avoir lieu par correspondance. Les aménagements matériels sont également possibles : matériel pédagogique adapté ou accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire par exemple.

LE CHIFFRE DU MOIS

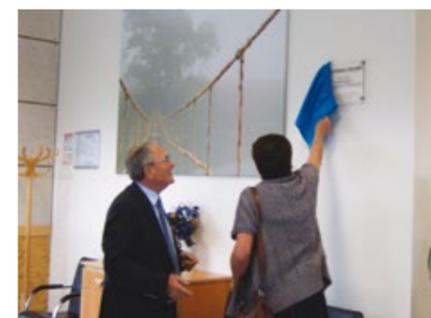
1798

C'est le nombre d'heures d'utilisation du complexe sportif Marceau Crespin (A2LFS) par les Usagers de l'Association depuis septembre 2012

C'EST EN LIGNE !

LES UNITÉS DE PRODUCTION DES ESAT LA VALETTE, LA COLAGNE ET BOULDOIRE ONT DÉSORMAIS LEUR SITE INTERNET. EN LIGNE DEPUIS LE 25 OCTOBRE 2013, VOUS Y TROUVEREZ TOUS LES SERVICES ET PRODUITS PROPOSÉS SUR www.esatgevaudan.com

HOMMAGE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENU LE 26 OCTOBRE DERNIER A SOUHAITÉ RENDRE HOMMAGE À ROBERT JOLIVET, EN DONNANT SON NOM À LA SALLE COLLECTIVE DE L'ESAT LA COLAGNE, EN SOUVENIR DE SON IMPLICATION DANS LES PROJETS DE L'ASSOCIATION ET PLUS PARTICULIÈREMENT, DANS LA CRÉATION DU PÔLE BOIS.

BD D'ANGOULÊME



BONNE CHANCE À NATHALIE, CHRISTOPHE, GRÉGORY ET FRÉDÉRIC (FOYER D'HÉBERGEMENT LA COLAGNE), AINSI QU'À JONATHAN, COLETTE, CHRISTOPHER ET ELODIE (FOYER DE VIE LUCIEN OZIOL) QUI AVEC "LÉO PART DANS LE TEMPS" ET "SAUVETAGE" CONCOURENT AU 41^e FESTIVAL DE BD D'ANGOULÊME (30 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2014). LE THÈME TRAVAILLÉ CETTE ANNÉE EST "LE VOYAGE DANS LE TEMPS". SOUHAITONS QUE LES DEUX PROJETS RETIENNENT L'ATTENTION DU JURY ET DU PUBLIC.

Les SESSAD Pro, vous connaissez ?

Les SESSAD Pro constituent des services de proximité ayant pour missions premières l'inclusion scolaire et l'insertion professionnelle d'enfants et adolescents en situation de handicap. Ils sont aux IMPro, ce que les SESSAD sont aux IME. À ce titre, ils permettent de diversifier l'offre médico-sociale et s'inscrivent dans les logiques de « dispositif » et de « parcours ». Ils facilitent le maintien ou l'orientation vers le milieu ordinaire de scolarisation ou d'emploi. Ils doivent, de ce fait, être en lien avec les services de l'éducation nationale et les dispositifs d'inclusion que sont les Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), mais aussi avec les établissements pour enfants tels les IME ou les ITEP.

Les SESSAD Pro ont un positionnement singulier qui les met au contact de tous les acteurs de l'insertion professionnelle. Ils inscrivent leur action dans le champ plus large du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Ils doivent, par une prise en charge globale, pouvoir proposer un éclairage sur tous les champs du projet d'accompagnement. Ils peuvent, en particulier, élaborer des réponses au plan thérapeutique et prendre en compte les dimensions éducatives et sociales, en s'appuyant sur un plateau technique adapté. Ce type d'accompagnement doit ainsi permettre, lorsque cela est nécessaire, de rompre l'« isolement » des équipes pédagogiques, des centres de formation professionnelle et parfois des employeurs.

Ce type de service s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques nationales, relayées dans le cadre du récent Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale. Pour la plupart, leur création s'opère par redéploiement de places d'établissements pour enfants (IME et IMPro).



Agenda

10 JANVIER 2014
RÉUNION DES DIRECTEURS

17 JANVIER 2014
RÉUNION DES CHEFS DE SERVICE

28 JANVIER 2014
FORMATION PERMANENTE DES CADRES

13 FÉVRIER 2014
RÉUNION DES DIRECTEURS

13 MARS
RÉUNION DES CHEFS DE SERVICE

19 MARS 2014
FORMATION PERMANENTE DES CADRES

20 MARS 2014
RÉUNION DES DIRECTEURS

zoom sur... Le Championnat de France UNSS



LA 2^E ÉDITION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DU SPORT PARTAGÉ S'EST TENUE DU 4 AU 7 JUIN 2013 AU COMPLEXE SPORTIF EURO-MÉDITERRANÉEN MARCEAU CRESPIN À MONTRODAT (48). LA PHILOSOPHIE DE CETTE COMPÉTITION EST DE FAIRE PARTICIPER, DANS UNE MÊME ÉQUIPE, DES COLLÉGIENS OU LYCÉENS « VALIDES » ET EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE OU MENTAL. VENUES DE TOUTE LA FRANCE, 13 ÉQUIPES DE 6 ATHLÈTES SE SONT AINSI « AFFRONTÉES » DANS 3 DISCIPLINES : BIATHLON (COURSE ET SARBACANE), TENNIS DE TABLE ET BASKET FAUTEUIL. FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU COLLÈGE MARCEL PIERREL, ET PLUS PARTICULIÈREMENT À DAVID M. (IME LES SAPINS), QUI EN REMPORTANT DEUX VICTOIRES EN TENNIS DE TABLE ET TOUS LES MATCHS DE BASKET, A ÉTÉ SACRÉE CHAMPIONNE DE FRANCE !

LA PRESSE EN PARLE...

OBJECTIF LR

OCTOBRE 2013

DANS SON ARTICLE « LE PRIX DU SOUTIEN AU HANDICAP » RETOUR SUR LE RÔLE DU « CLOS DU NID », COMPOSANTE MAJEURE DE L'ÉCONOMIE LOZÉRIENNE, DANS UN CONTEXTE FINANCIER PLUS CONTRAINT.

LOZERE NOUVELLE

22 NOVEMBRE 2013

SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS FISCALES ET SOCIALES. MENACES SUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL. INTERVIEWÉ, M. PIERRE MOREL À L'HUISSIER, DÉPUTÉ DE LOZÈRE, ESTIME QUE CELA REPRÉSENTE UNE PERTE DE 800 000 € POUR « LE CLOS DU NID ».

LOZERE NOUVELLE

22 NOVEMBRE 2013

CHANGER NOTRE REGARD SUR TOUS LES HANDICAPS. DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE ORGANISÉE LE 22 NOVEMBRE PAR LE CDG 48 SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES, L'IMPRO LE GALION A ÉTÉ SOLlicitÉ POUR PRÉPARER ET SERVIR LE PETIT DÉJEUNER D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS.

MIDI LIBRE / LOZERE NOUVELLE

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2013

UN COLLECTIF DE SALARIÉS ADRESSE UNE LETTRE OUVERTE AU CA ET AUX ÉLUS, ET LA CFDT TIRE LE SIGNAL D'ALARME : 40 EMPLOIS SERAIENT SUR LA SELLETTE AU « CLOS DU NID ».

MIDI LIBRE /48 FM FRANCE 3 RÉGION

NOVEMBRE 2013

LE PROJET DE LOI DE FINANCES NÉFASTE POUR LA LOZÈRE. SÉBASTIEN POMMIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU « CLOS DU NID » ALERTE SUR L'IMPACT DE L'ARTICLE 141 DU PLF 2014 POUR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX. LA SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS DE CHARGES POURRAIT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN LOZÈRE. POUR LE CLOS DU NID, LA PERTE FINANCIÈRE POURRAIT S'ÉLEVER À 800 000€.

MIDI LIBRE

02 DÉCEMBRE 2013

LE 17 NOVEMBRE DERNIER À MARVEJOLS, L'ÉPREUVE EQUIFUN A ÉTÉ SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉE POUR PERMETTRE AUX CAVALIERS DES FOYERS BOULDOIRE ET LUCIEN OZIOL DE PARTICIPER À LA COMPÉTITION.

MIDI LIBRE

03 DÉCEMBRE 2013

JOURNÉE INTERNATIONALE HANDICAP ET SCOLARISATION. LA CLIS DES TERRES BLEUES ACCUEILLE DE JEUNES AUTISTES. 6 USAGERS DE L'IME LES SAPINS REJOINDRONT L'ÉTABLISSEMENT DE MENDE.

© Mairie de Marvejols



LE BURKINA FASO S'INVITE À MARVEJOLS

DANS LE CADRE DU COMITÉ DE JUMELAGE ENTRE SIBY (BURKINA FASO) ET MARVEJOLS, MR YAMEOGO, PRÉFET DE SIBY, A VISITÉ LE 26 NOVEMBRE 2013 LES ATELIERS DE L'ESAT LA COLAGNE, OCCASION D'ÉCHANGER SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.